



## LA CGT SYNDICAT MAJORITAIRE À LA BANQUE DE FRANCE

### NOTRE MISSION

**INFORMER**  
**REPRÉSENTER**  
**DÉFENDRE**

L'ensemble des agents de la Banque quels que soient le statut la catégorie

## DITES-NOUS COMMENT L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL EST APPLIQUÉ DANS VOTRE SERVICE

**De nombreux témoignages montrent que les chefs de service et/ou les directions appliquent de manière restrictive le nouvel accord télétravail.**

**Aidez-nous à faire respecter l'équité entre tous les agents en nous faisant remonter toutes les difficultés que vous rencontrez !**

Le dernier accord télétravail permet aux agents éligibles de prendre jusqu'à **trois jours de télétravail régulier**. Ils peuvent également cumuler 1 ou 2 jours de télétravail régulier avec du télétravail occasionnel ou ne prendre que du télétravail occasionnel. La CGT restera vigilante pour que l'ensemble de ces options restent ouvertes à tous les agents éligibles. **Nous avons trop de remontées indiquant des applications restrictives de l'accord. Ce n'est pas acceptable.** Les agents doivent pouvoir saisir leur demande de télétravail, sans censure ni pression. C'est aux hiérarchies, le cas échéant, de démontrer que les demandes des agents ne sont pas compatibles avec un bon fonctionnement du service.

Lors de la dernière commission paritaire dédiée au COVID 19 (cf. CR en PJ), l'Employeur s'est engagé à faire un point à la rentrée sur l'application du nouvel accord. **Afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible, n'hésitez pas à nous faire remonter :**

- **Les services et directions où vous considérez que l'accord n'est pas correctement appliqué ;**
- **Si les directeurs ou chefs de service ont refusé une demande de télétravail hors processus « démat RH » ou vous ont demandé de la modifier ;**



**Pensez à nous répondre par email :)**

---

## **L'EMPLOYEUR ATTAQUE EN JUSTICE LE CSE PARIS POUR EMPÊCHER LES ÉLU-E-S DU PERSONNEL D'ENQUÊTER SUR L'ÉTAT DÉPLORABLE DE LA MEDECINE DU TRAVAIL !**

Nous vous l'indiquions lors dans notre communication de juillet, la situation est devenue intenable à la médecine du travail. Les démissions des médecins se multiplient et la souffrance au travail perdure. Malgré nos alertes, la direction reste dans le déni et n'offre aucune perspective d'amélioration aux agents. **Dans ce contexte, les élu-e-s du personnel du CSE Paris ont voté la mise en œuvre d'un audit externe** afin qu'un constat objectif soit dressé sur la situation de ces agents. Plutôt que d'accepter cette expertise afin qu'un dialogue constructif puisse s'établir à partir d'une évaluation des faits, le **Gouvernement de la Banque de France a décidé d'attaquer le CSE en justice** pour contester le bien-fondé de l'expertise.

Belle illustration de la « qualité » du dialogue social dans notre institution ! Nous vous tiendrons informés des suites de ce recours juridique.

---

## **SITUATION SANITAIRE LIÉE AU COVID À LA BANQUE DE FRANCE**

**Vous trouverez en PJ le compte rendu de la commission paritaire du 27 août 2021 dédiée au COVID-19.**

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur le sujet.**

---